



VOTRE LETTRE DU	11-12-2023	Direction générale Soins de Santé
VOS RÉF.	23INDFVDB2109	
NOS RÉF.	CFEH/D/596-1	A l'attention de M. Frank Vandenbroucke
DATE	11-01-2024	Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
ANNEXE(S)		Rue de Loi 23
CONTACT	Vincent Hubert VINCENT.HUBERT@HEALTH.FGOV.BE	1000 Bruxelles
	02 524 85 23	
		CC ; Mme Ludivine Dedonder Ministre de la Défense

Monsieur le Ministre,

Le Conseil fédéral des Etablissements Hospitaliers a pris connaissance de la demande d'avis du 11 décembre 2023 relative à l'avant-projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 14/7, alinéas 2 et 4, de la loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins – Hôpital Militaire Reine Astrid, ainsi que l'avant-projet d'arrêté royal et le Rapport au Roi y afférant.

Les objectifs tels que décrits dans les points 1°, 2° et 3° dans le rapport au Roi ne rencontrent aucune objection du Conseil.

Le Conseil rend donc un avis positif sur le projet d'arrêté royal visant à rendre la section 13 de la Loi (réseau hospitalier clinique local et régional) applicable à l'Hôpital Militaire Reine Astrid et permettant la création de points de référence au regard de la loi sur les hôpitaux au sein dudit Hôpital Militaire.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom de la Présidente du CFEH,

Margot Cloet

Sabine Stordeur

Directrice générale